

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 38 (1946)
Heft: 9

Artikel: La liberté en péril?
Autor: Coudenberg, H.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-384479>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 25.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

que celles d'avant-guerre. « Si l'économie privée, a dit récemment Henry Wallace, le ministre du commerce des États-Unis, est synonyme de fluctuations économiques frappant de chômage jusqu'à vingt millions de travailleurs, son sort est scellé! » Il a certainement raison. Si l'économie libre est incapable de rien offrir de mieux qu'un « boom » passager suivi d'une débâcle, il se pourrait bien que ceux qui affirment que seule une organisation radicalement nouvelle de l'économie peut prévenir les catastrophes finissent par l'emporter.

Les experts de la Conférence économique mondiale de 1933 étaient arrivés à des conclusions analogues: « Si la Conférence économique mondiale échoue, il est probable que toutes les nations se tourneront vers l'autarcie, ce qui ne laissera pas de ralentir le progrès économique. Une telle évolution ébranlera jusque dans ses fondements la structure financière et monétaire du monde, le standard de vie baissera et l'on peut craindre que l'ordre social qui est actuellement le nôtre ne puisse subsister. »

Après que l'Allemagne, engagée dans la voie dont la Conférence économique mondiale voulait écarter les nations, a échoué, il ne reste plus au monde qu'une ultime chance de redresser la situation. A moins qu'il ne soit déjà trop tard et que le destin, malgré la défaite du national-socialisme et de l'autarcie, continue dans la même voie, mais sous d'autres auspices.

La liberté en péril?

Par le Dr H. Coudenberg

1. *La croissance du pouvoir*

Il n'est pas trop tard pour parler du livre de Bertrand de Jouvenel, « Du Pouvoir », paru l'an dernier*. Il est de ceux que l'on met longtemps à lire, tellement ils sont chargés de substance, et dont on parle longtemps, parce qu'ils trouvent des admirateurs et des détracteurs également passionnés. Or, dans le concert de ces voix discordantes, il convient de faire entendre, sur les problèmes politiques posés par Jouvenel, celle du lecteur qui s'attache surtout à leur aspect social et à leur portée pour le mouvement des travailleurs.

Pour le dire tout de suite, le livre de Jouvenel mérite le succès de librairie qu'il a obtenu, que l'on partage ou non le point de vue de l'auteur; car il soulève des questions d'un intérêt capital et les traite d'une façon originale et avec une argumentation impressionnante qu'il n'est pas permis d'ignorer.

* Aux Editions du Cheval Ailé, à Genève.

Le sujet du « Pouvoir » est vaste et sa thèse hardie: c'est l'évolution de l'Etat moderne, sous toutes ses formes, démocratiques ou non, vers le totalitarisme.

Dans sa préface, Jouvenel expose comment il s'est trouvé amené à étudier cette évolution. Le phénomène initial dont il est parti est la guerre — pas seulement la dernière, mais la guerre en général, la succession des formes qu'elle a assumées au cours de l'histoire de notre civilisation.

La guerre, a-t-il constaté, a évolué dans le sens d'une tendance progressive à la « totalité ». Les étapes les plus marquantes de cette évolution sont, à partir des échauffourées chevaleresques du moyen âge, les armées mercenaires de l'époque absolutiste, les levées en masse de l'ère révolutionnaire et napoléonienne, et pour finir les guerres « totales » de notre temps, où l'on a vu la mobilisation des forces destructrices s'étendre à des nations entières et porter sur tous les aspects de leur vie. Sans doute s'agit-il ici d'un développement tellement apparent qu'il saute aux yeux de tous. Ce que l'on voit généralement moins bien, c'est qu'à chaque stade de cette évolution correspond une nouvelle étape de celle qui amène les Etats à étendre le domaine de leurs pouvoirs.

Ainsi, dit Jouvenel, le chemin qui conduit vers l'Etat totalitaire est parallèle à celui qui nous a conduit vers la guerre totale, et les deux évolutions se conditionnent et s'épaulent mutuellement: Les Etats ne peuvent jamais jeter dans la guerre que la substance qu'ils parviennent à extraire à leurs peuples; l'extension du pouvoir étatique, de son côté, entraîne l'emploi de méthodes guerrières de plus en plus totales; en outre, le choc belliqueux entre Etats totalitaires et ceux qui le sont moins force ces derniers à s'adapter aux méthodes de leurs adversaires, de sorte que même la défaite du parti totalitaire n'empêche aucunement l'extension du système.

Cette dernière expérience n'est pas nouvelle. L'Europe l'a faite encore d'une façon éclatante, à l'époque napoléonienne. La France impériale finit par succomber à la coalition des puissances qui avaient appris d'elle, et dans la lutte contre elle, les méthodes plus « totales » dont elle avait pris l'initiative en substituant la guerre nationale à la guerre monarchique, le service obligatoire au mercenariat, la stratégie et la tactique des chocs de masses à celles des batailles rangées entre militaires de métier. C'est là l'un des aspects les plus frappants de ce phénomène paradoxal: la défaite de Napoléon consacrant la consolidation des « conquêtes de la Révolution » dans l'Europe entière. De même, pense Jouvenel, il faut, pour comprendre notre époque, ne pas se laisser aveugler par la surexcitation des antagonismes idéologiques, due aux passions belliqueuses et à la propagande; il faut au contraire, à travers ces manifestations passagères, essayer de voir les grandes lignes de l'évolution générale qui entraîne tous les belligérants dans une même direction, malgré toutes les différences d'allure et de forme.

Car les guerres, comme les révolutions, ne sont pas des accidents fortuits; ce sont des épisodes d'un devenir qui s'étend sur des siècles, et il est rare qu'on puisse saisir leur sens véritable avant d'avoir pu les voir sous l'angle d'une perspective lointaine, qui permet de déceler des résultats moins apparents au moment même des événements.

Comment se fait-il donc, demande Jouvenel, que si peu de gens voient que chaque révolution, tout en commençant au cri de « Liberté! », aboutit à créer un pouvoir étatique plus pesant? C'est que, selon lui, on se complait trop à établir une séparation arbitraire et irréaliste entre les résultats positifs des révolutions et ce que l'on appelle leurs excès et déviations.

« Hélas, dit-on, la révolution est sortie de son lit naturel, les débordements antisociaux de la liberté ont appelé une force contraignante qui les réduisit à une discipline, ils ont causé trop de ruines pour qu'il ne fallût pas un reconstruteur! Ah! si telle erreur eût été évitée, ou telle autre! L'ingéniosité se dépense à découvrir le moment exact du dévergondage, à désigner l'acte néfaste, à nommer l'auteur responsable. Pitoyable incompréhension! Méconnaissance profonde de la nature du phénomène révolutionnaire! Non, les Cromwell ou les Staline ne sont pas conséquences fortuites, accidents survenus durant la tempête sociale. Mais bien le terme fatal auquel tout bouleversement s'acheminait de façon nécessaire; le cycle ne s'est ouvert par l'ébranlement d'un pouvoir insuffisant que pour se clore par l'affermissement d'un pouvoir plus absolu. »

Pour appuyer cette thèse, Jouvenel indique que l'on ne peut citer aucune révolution qui ait renversé un despote véritable. Les Français n'ont pas renversé le despotique Louis XIV, mais le bonhomme Louis XVI, les Russes ne se sont pas insurgés contre Pierre le Grand, mais contre le bonasse Nicolas II, les Anglais ne se sont pas soulevés contre Henri VIII, mais contre le faible Charles I^{er}. « Ils sont morts, ces rois, non de leur tyrannie, mais de leur faiblesse. Les peuples dressent l'échafaud non comme la punition morale du despotisme, mais comme la sanction biologique de l'impuissance. » Raison de plus pour qu'en fin de compte on voie s'installer un pouvoir plus pesant.

2. *Des origines du pouvoir*

Les chapitres que Jouvenel consacre à l'origine et à l'histoire de l'Etat sont parmi ce que l'on a écrit de meilleur sur ce sujet. Il a pris la peine de s'informer de l'état actuel des recherches sur la psychologie des peuples primitifs, et cela lui permet de nous fournir un exposé serrant de beaucoup plus près la réalité historique — et préhistorique — que les doctrines de la plupart des théoriciens du droit.

La connaissance des publications récentes est particulièrement

importante à cet égard, car on a vu s'accomplir, au cours des deux ou trois dernières générations, une véritable révolution dans le domaine de nos connaissances en psychologie sociale, notamment en ce qui concerne les sociétés primitives.

Un abîme sépare les conceptions contemporaines en cette matière de celles qui prévalaient encore à l'époque où Lewis-H. Morgan (1818-1881) écrivit sa « Société primitive ». Il y a à peine un demi-siècle on considérait encore généralement comme parole d'Évangile la théorie de Morgan sur le communisme primitif des tribus patriarcales. Dans les milieux socialistes, en particulier, on y croyait sur la foi de l'ouvrage de Frédéric Engels sur les « Origines de la Famille, de la Propriété et de l'État ». Aujourd'hui, ces théories sont complètement dépassées, non point par d'autres hypothèses plus ingénieusement échafaudées, mais par les résultats positifs des explorations et recherches entreprises depuis. Aujourd'hui, l'origine magique (et biologique) de l'autorité sociale ne peut plus être mise en doute, pas plus que l'unité essentielle des manifestations de la psychologie sociale à travers la préhistoire et l'histoire.

Jouvenel se base là-dessus pour arriver à certaines conclusions, dont les principales peuvent se formuler ainsi :

L'État sans volonté propre, comme simple expression de la volonté générale, est une fiction.

Le pouvoir politique est un pouvoir de commandement.

Quelle que soit la brutalité avec laquelle un pouvoir succède à un autre, ils sont tous héritiers éternels de leurs prédécesseurs.

L'extension du pouvoir a provoqué l'extension des guerres.

3. Démocratie et totalitarisme

Pour illustrer sa thèse, Jouvenel emprunte la plupart des faits sur lesquels il s'appuie à l'histoire de France, depuis les origines de la monarchie jusqu'à nos jours. C'est naturel de la part d'un Français, surtout quand il descend d'une lignée qui a fourni à la France tant de serviteurs illustres, et quand il a lui-même été aussi étroitement mêlé aux événements de la politique française depuis un quart de siècle. Cependant, cette concentration sur l'exemple français présente, en l'espèce, à côté de grands avantages, quelques inconvénients mineurs qu'il est bon de mettre en lumière dès l'abord.

Bertrand de Jouvenel, à qui l'on doit déjà plus d'une contribution de valeur à l'histoire politique de son pays, est certes bien placé pour en tirer les preuves et exemples de l'évolution qu'il s'applique à décrire. L'avantage pour le lecteur consiste en ce que cette évolution n'apparaît nulle part ailleurs avec une telle clarté, sous une forme aussi classique pourrait-on dire. En outre, on sait qu'en ce qui concerne la formation de l'État national et l'élaboration des formes modernes du pouvoir, la France a joué, sur le vieux continent à tout le moins, un rôle d'avant-garde. C'est donc

là que l'on peut saisir le mieux, et sur le vif, les grandes lignes d'une évolution générale qui a été suivie ailleurs avec plus ou moins de retard et plus ou moins de modifications dues à des circonstances nationales particulières.

Il y a néanmoins quelque inconvénient à sous-évaluer l'importance des différences entre la France et les autres pays en généralisant indûment les conclusions que l'on peut tirer de l'exemple français. Cet inconvénient, Jouvenel n'y a pas échappé d'une façon absolument complète, et nous aurons l'occasion de le faire ressortir à propos du cas suisse, par exemple. Pourtant, il faut lui rendre cette justice qu'il a réduit les désavantages de son angle d'approche national bien au delà de la mesure à laquelle trop d'auteurs étrangers, et français en particulier, nous ont habitués. En effet, Jouvenel a sur ses compatriotes l'avantage d'avoir beaucoup voyagé dans le monde et étudié très sérieusement l'histoire, les institutions et les mœurs des pays anglo-saxons entre autres. Cela lui permet d'intercaler, dans ses développements, de multiples observations pertinentes sur d'autres pays, tels que l'Angleterre, l'Allemagne, l'Espagne, l'Italie, les Etats-Unis, etc. Cet effet d'universalité mérite d'être apprécié, bien qu'il ne se soit pas toujours avéré suffisant pour établir une théorie également applicable à tous les pays.

Mais que certains amendements restent nécessaires à ce sujet n'enlève rien d'essentiel à la valeur de la démonstration de Jouvenel sur un cas assez typique et important pour comporter des enseignements de valeur universelle.

Ceci vaut, particulièrement, pour l'analyse des rapports entre la démocratie, d'une part, l'étatisme et le totalitarisme, de l'autre — point névralgique de toute la politique contemporaine. Jouvenel est loin de partager sur ce point la conception superficielle popularisée par l'effet des passions belliqueuses et de la propagande qui les a nourries.

Il partage, sur l'évolution de la démocratie depuis la Révolution, la façon de voir de la plupart des sociologues modernes, qui n'établissent pas une cloison aussi étanche entre les formes démocratiques de gouvernement et les autres. Comme eux, il considère les démocraties contemporaines moins comme l'incarnation de l'idéal du gouvernement de tous par tous que comme une méthode particulière de sélection de la couche gouvernante — dirigeants de partis et « statocratie » élue ou appointée, à la différence des aristocraties héréditaires.

A ses yeux, en France et dans les pays similaires (la Suisse se trouvant dans une catégorie à part), ce qui est présenté comme gouvernements des peuples est en réalité le gouvernement d'une couche dirigeante, acceptée ou subie par le peuple, et en partie issue de lui, mais sans autre lien avec lui que le lâche « cordon ombilical des élections parlementaires ».

4. *Le peuple souverain, ancêtre de l'Etat totalitaire*

Les idéologies classiques de la « démocratie bourgeoise », les précurseurs doctrinaux de la Révolution française, n'avaient certes pas vu les choses sous cet angle-là. Jouvenel, qui s'est spécialisé dans l'étude de J.-J. Rousseau et de son époque, le sait mieux que quiconque. Il mérite d'autant plus d'attention quand il prétend que la doctrine de la souveraineté populaire a rendu possible et favorisé la croissance de l'Etat totalitaire, sans le vouloir assurément, mais pas moins efficacement pour cela.

« Car, dit-il, la fiction démocratique accorde aux gouvernants l'autorité du tout, c'est-à-dire du peuple souverain »; et cette transmission du pouvoir a désarmé la méfiance à son égard et ainsi préparé l'ère de la tyrannie étatique.

Le pouvoir, dit Jouvenel — qui entend par là le pouvoir étatique — est en effet une petite « société » qui domine la grande. Il explique cette subordination, historiquement et psychologiquement, par l'habitude qu'ont les hommes d'obéir à toute autorité munie de prestige. Pendant des millénaires, cette subordination avait un caractère magique, comme c'est encore le cas aujourd'hui chez les peuplades primitives; par rapport à cette durée et aux traces qu'elle a laissées dans la psychologie collective, nos démocraties modernes sont des champignons poussés en une nuit. Aussi bien, le processus fondamental de la suggestion prestigieuse est-il resté le même selon sa nature psychologique; seules, les formes rationalisées et les justifications idéologiques ont évolué. En fin de compte, l'Etat est resté en quelque manière un corps étranger enkysté dans la société; et même, il tend de plus en plus à le devenir, ou le redevenir, à mesure que la fiction de la souveraineté parlementaire s'efface devant la réalité nouvelle d'un absolutisme étatique croissant, plébiscitaire ou non.

On voit donc que la pensée centrale de Jouvenel, celle qui surprend et choque beaucoup de gens, mais n'en mérite pas moins un très sérieux examen, c'est que la tendance vers le totalitarisme étatique est inhérente à la démocratie même.

Que l'Etat n'ait fait qu'étendre le rayon de ses pouvoirs depuis le moyen âge jusqu'à nos jours, cela n'est pas douteux. Mais on saisit mieux, généralement, la portée de ce phénomène dans les phases antérieures à la fin du XVIII^e siècle. Tout le monde connaît les efforts séculaires des rois de France pour renforcer l'Etat, à quoi ils réussirent dans une mesure inusitée dans l'Europe de ce temps-là. Ce qui est moins connu et généralement moins compris, c'est que la bourgeoisie révolutionnaire, créatrice de la démocratie parlementaire, n'a fait que développer et consolider encore cet appareil étatique.

Le service militaire obligatoire, la généralisation et l'extension du régime fiscal et l'instruction obligatoire constituent trois aspects en apparence disparates, mais foncièrement complémentaires de

cette évolution. Mais il en est un autre qui, pour être moins visible au premier abord, n'en revêt pas moins une importance capitale. Il s'agit ici d'un ensemble de faits nouveaux d'ordre psychologique: par l'introduction du suffrage universel, du système des partis et de la propagande de masses, facilitée par l'imprimé à bon marché, on a généralisé la croyance que l'Etat s'était désormais identifié avec le peuple souverain. Dès lors, il pouvait sans péril pour la liberté étendre le domaine de son ingérence.

Et Jouvenel de démontrer, par une multitude de preuves empruntées à l'histoire de la France, que la démocratie a ainsi abouti à pousser à l'extrême l'hypertrophie de l'Etat; d'où un totalitarisme croissant et la décadence des libertés postulées par les idéologies démocratiques.

5. *Le déclin du parlementarisme en France*

Certes, il n'est pas le premier à broser un tableau aussi sombre du régime politique de son pays. Il n'est pas jusqu'à Léon Blum qui n'ait, récemment encore, déclaré que « le régime représentatif a échoué en France et particulièrement sous la Troisième République ». (« A l'Echelle humaine », p. 55.)

Venant de l'ancien chef de gouvernement du Front populaire, le témoignage n'est pas suspect. Aussi bien le désaccord entre les doctrines politiques porte-t-il moins sur la réalité des faits que sur la nature des causes par lesquelles il faut les expliquer.

Léon Blum, lui, attribue essentiellement la déchéance du régime parlementaire français au vieillissement et à la décadence de la bourgeoisie française, qui avait créé ce régime à son image. C'est, dit-il, que « la société française avait une armature bourgeoise et que l'armature a cédé ». (Ibidem, p. 68.)

C'est assurément vrai, et il y a là un point de vue social à examiner de plus près que Jouvenel ne l'a fait; car sans négliger complètement les facteurs sociologiques, il ne leur accorde pas toujours l'importance qu'ils méritent, et c'est là l'un des points faibles de son livre. Par contre, il voit d'autant mieux un aspect du problème qui paraît échapper à Léon Blum, peut-être parce qu'il est trop étranger à la formation marxiste: c'est que l'évolution des institutions se produit selon une courbe propre, qui ne correspond pas nécessairement à celle de l'ascension ou du déclin des classes sociales.

Le problème en litige en fournit un exemple fort instructif. Blum a évidemment raison de dire que la déchéance du régime parlementaire français est due en ordre principal au fait de la décadence bourgeoise. Jusque-là, Jouvenel lui-même, sans doute, se trouvera d'accord. Mais le problème crucial ne se pose qu'au delà de cette constatation de fait. Car enfin, si la déchéance parlementaire n'est que le reflet de la déchéance bourgeoise, pourquoi celle-là serait-elle moins irrémédiable que celle-ci? Et où est, quel

est le régime politique nouveau qui correspond à l'ascension sociale des classes travailleuses?

Cette ascension, Blum lui-même en souligne la réalité, l'importance, les répercussions sur la lutte entre les partis; elle s'est manifestée avant la guerre dans le gouvernement du Front populaire, elle se manifeste maintenant par celui d'une coalition où socialistes et communistes sont en majorité; or, ces partis ont toujours professé que la conquête de la majorité électorale, et du pouvoir politique, était le moyen par excellence de la refonte des institutions. Malgré cela, on ne voit guère se dessiner, pas même dans ces proportions, de régime politique capable de mettre fin aux faiblesses avouées et aux tares reconnues du parlementarisme légué par un siècle et demi de « décadence bourgeoise ». On nous parle bien de quelques réformes de détail, mais elles ne touchent pas à l'essentiel; fait bien plus caractéristique encore, elles tendent à accentuer plutôt qu'à freiner, voire à renverser la tendance séculaire vers l'emprise croissante de l'Etat sur la société, du fonctionariat sur l'économie privée, des partis sur le corps électoral.

Alors? Le dilemme s'impose: Pour que Léon Blum ait raison, il faut admettre ou bien que le mouvement ouvrier et socialiste s'est avéré impuissant à forger l'instrument politique de son émancipation, et dresser un procès-verbal de carence sur sa doctrine elle-même; ou bien que l'on se trouve devant une évolution des institutions en soi, selon une courbe propre, qui loin d'être renversée par la politique des partis ouvriers a déteint sur eux et les a entraînés dans l'orbite d'une déchéance générale.

Il nous semble que pour résoudre cette question, dont l'intérêt pratique actuel saute aux yeux, il faudra l'examiner à la lumière des idées de Jouvenel autant que de celles de Blum. Car si l'un a raison de montrer l'incidence des situations de classe sur les institutions politiques, l'autre n'a pas tort en montrant que les institutions ont une vie propre conditionnant le destin des mouvements qui se servent d'elles, s'y intègrent et suivent une même trajectoire montante ou descendante.

6. *La Suisse, cas particulier*

Dans tout ceci, il n'a été question encore que de la France; il reste à se demander dans quelle mesure les conclusions qui découlent de l'examen clinique de son cas valent pour les autres pays à régime représentatif.

Jouvenel estime visiblement que dans l'ensemble, la France ayant frayé la voie à la centralisation monarchique d'abord, à l'extension du régime parlementaire ensuite, les autres pays ne présentent sous ce rapport que des différences d'allure, de forme et de nuances. Il insiste même à plusieurs reprises sur l'importance de ces différences, particulièrement en ce qui concerne les pays extérieurs au continent européen, tels que l'Angleterre et les Etats-

Unis d'Amérique; mais cela n'empêche pas de réclamer une validité générale pour les grandes lignes de l'évolution qu'il décrit.

Le premier point qui nous intéresse à ce sujet concerne (assez naturellement, on en conviendra) la Suisse.

Jouvenel ne lui consacre que quelques allusions assez rapides, mais qui jettent néanmoins une clarté suffisante pour qu'on puisse en déduire à peu près comment il juge le cas particulier de notre pays.

Et d'abord, la formation particulière des institutions helvétiques trouve une place parfaitement appropriée dans la théorie de Jouvenel sur les origines historiques de la démocratie. Dans son chapitre sur la souveraineté, il constate explicitement qu'à côté de la « soumission », l'« association » peut jouer le rôle de ciment psychologique dans la formation des Etats. Il se borne à ajouter que ce dernier cas, plus rare, ne se présente naturellement que dans de petits pays. Une pensée analogue, on le sait, avait déjà amené Rousseau et Montesquieu à dire que la démocratie ne pouvait être la *meilleure* forme de gouvernement que dans des unités politiques d'étendue fort restreinte. La Suisse, presque de tout temps, a fourni un exemple classique à cette thèse; et Jouvenel ne dit pas autre chose.

Il semble admettre aussi que les méthodes suisses de démocratie directe échappent à la critique qu'il fait du régime parlementaire à la française. Car pour faire ressortir que celui-ci ne représente la volonté populaire qu'en apparence, il souligne qu'il est réfractaire au referendum, méthode pourtant éprouvée en Suisse.

Manifestement, Jouvenel considère donc la Suisse comme une exception à la règle, en ce qui concerne l'Europe contemporaine. On ne trouve d'exceptions comparables que dans le monde extra-européen, plus ou moins récemment émancipé d'un régime colonial. L'exemple le plus important en est fourni par les Etats-Unis, où la démocratie directe est relativement plus développée qu'en Europe (mais tout de même moins qu'en Suisse) par rapport au système parlementaire. Il ne faut donc pas s'étonner de trouver, entre l'« esprit » des constitutions et des lois, plus de ressemblance entre la Suisse et les Etats-Unis, pourtant si éloignés, qu'entre la Suisse et la France, pourtant si proche.

Ces constatations ouvrent, au lecteur suisse, des perspectives d'un intérêt peu commun. Elles peuvent l'aider à considérer l'évolution générale des Etats européens sous un angle moins étroit que celui d'une expérience nationale limitée. Cette façon de voir permet d'éliminer une source d'erreurs assez dangereuse; car plus d'un raisonnement faux a déjà été causé par le fait qu'on employait le même sens au mot démocratie quand il s'agissait d'une assemblée cantonale ou du Conseil fédéral suisse que quand on l'appliquait au Parlement anglais ou à une République d'Amérique équatoriale.

Les erreurs de raisonnement ainsi causées peuvent, du reste,

donner lieu à bien des erreurs d'attitude. Reconnaître la situation exceptionnelle de la Suisse comme Etat « associatif » dans une Europe composée de monarchies ou ex-monarchies, ne vas pas sans entraîner des conséquences pratiques de très grande importance.

Il n'est pas nécessaire, pour cela, de déduire de cette position particulière qu'elle justifie une prétention à la supériorité. Des opinions étrangères ont déjà, inversement, conclu de cette position exceptionnelle que la Suisse était une espèce de caprice de l'histoire, voire une pétrification ou un « Naturschutzpark ». Rien de plus aisé, d'ailleurs, que de réfuter ces interprétations désobligeantes, quand elles proviennent de gens qui ne répudient pas les principes de la démocratie en tant que tels; car, dans ce cas, il est facile de démontrer que la démocratie suisse, qu'elle ait été favorisée ou non par des circonstances géographiques propres et par la petitesse du territoire, est moins éloignée en fin de compte de la réalisation de ces principes essentiels que la plupart des autres pays. Jouvenel, lui aussi, est bien de cet avis.

Mais il s'agit moins ici d'émettre des jugements de valeurs que d'établir objectivement des faits. Or, le fait est que la démocratie suisse, sur un point très important, se différencie du régime de tous les autres pays d'Europe: elle n'a pas derrière elle de passé monarchique, et la base de sa structure n'a jamais cessé d'être « associative »; le terme même de confédération, et plus ostensiblement encore celui de « Eidgenossenschaft », qui désigne une association par serment, le fait ressortir.

Il importe d'accorder à cette constatation une grande portée de principe, car elle peut nous apprendre à regarder l'évolution de la démocratie, en dehors de nos frontières, autrement qu'à travers les lunettes de nos conceptions helvétiques. Et cette position de principe implique, à son tour, des conséquences pratiques d'importance essentielle. Pour s'en rendre compte tant soit peu, il suffit de songer au parallélisme qui existe entre le type particulier de la démocratie suisse et son attachement traditionnel à la neutralité perpétuelle. Il suffit d'une rapide allusion de ce genre pour montrer qu'ici aussi les conclusions politiques sont intimement rattachées à la connaissance objective des faits historiques.

Les rapports très étroits que Jouvenel voit — et parvient à prouver dans la plupart des cas — entre l'Etat et le pouvoir militaire expliquent sa thèse que « la guerre est une fonction essentielle des Etats ». Mais il va de soi que si la prémisse (l'Etat guerrier) ne vaut pas pour la Suisse, il faut la placer dans une catégorie à part quant aux conclusions également.

7. Un problème difficile, mais non insoluble

Il saute aux yeux que les théories de Jouvenel doivent conduire à des conclusions pessimistes, du moins aux yeux de tous ceux qui ont cru jusqu'à présent au progrès parallèle de la démocratie et

de la liberté. Malgré toute la discrétion qu'il met à ne pas vouloir sortir du domaine d'un froid diagnostic, sans « jugements de valeurs » sur les phénomènes étudiés, il laisse lui-même transpercer à plus d'un endroit l'angoisse que lui causent les perspectives d'avenir qu'il entrouvre.

Il n'en proclame qu'avec plus d'insistance son désir de décrire les choses comme elles sont et non point comme il voudrait qu'elles soient. Plus que cela, il souligne à plusieurs reprises qu'il n'entend pas poursuivre le problème au delà des tendances de l'État moderne vers le totalitarisme. Selon lui, il appartient aux sociologues d'élucider le reste. A eux, dès lors, de répondre à la question que Jouvenel aperçoit fort bien, mais qu'il considère comme sortant du cadre de son étude: Quels pouvoirs faudra-t-il à l'État pour accomplir la rénovation sociale dont il va apparemment se trouver chargé?

Nous voilà au cœur du problème qui se pose devant le mouvement ouvrier et socialiste universel. Et il nous plaît de constater que Jouvenel — trop hâtivement réclamé comme témoin, nous semble-t-il, par un certain libéralisme réactionnaire — tout en renonçant à résoudre ce problème, le pose néanmoins comme il doit être posé.

Il estime, et l'on ne peut lui donner tort sur ce point, que parmi les facteurs qui, au cours du siècle écoulé, ont poussé à l'extension de l'autorité étatique, figure le renforcement de la pression ouvrière en vue d'obtenir une protection sociale plus efficace. Il faut accepter également comme un fait d'observation courante que, jusqu'à présent, l'action politique du socialisme a, d'une façon générale, contribué à élargir la sphère du pouvoir. Enfin, Bertrand de Jouvenel, qui (si notre mémoire ne nous trompe pas) est le père de l'expression « économie dirigée », sait fort bien que l'on n'a pas encore trouvé d'autre moyen de mettre de l'ordre dans le chaos économique que par l'intervention, plus ou moins efficace, des pouvoirs publics.

Aussi bien ne manque-t-il pas de francs réactionnaires, ennemis de la politique sociale, de l'économie dirigée et de tout ce qui sent le socialisme, pour s'abriter derrière la doctrine de Jouvenel en disant: « Vous voyez bien! Le socialisme est le bouillon de culture du totalitarisme, le fossoyeur de la liberté; il ne nous reste donc qu'à retourner vers le libéralisme d'antan! »

Bertrand de Jouvenel, pourtant, n'est pas du tout de cet avis. Il est et reste sympathique aux efforts d'ascension sociale des travailleurs, à l'idée d'une économie moins désordonnée et d'une justice sociale plus étendue. Visiblement, le problème des libertés menacées, comme conséquence de l'extension du pouvoir politique, le pose devant un dilemme qu'il regrette de ne pas pouvoir résoudre. Il voudrait pouvoir concilier les deux tendances, mais ne voit pas comment et a la franchise de le dire.

8. *Répudiation du libéralisme*

Mais il dit tout aussi franchement qu'en aucun cas le remède — s'il y en a un — ne peut être fourni par le libéralisme. Sa critique du libéralisme et de sa « position négative » est tellement vigoureuse qu'il s'écrie (p. 534) : « Il me fâche d'accabler la tendance libérale. Son tort est d'être établie dans des positions intenablement contre le raisonnement autant qu'inopposables aux besoins et aux passions. »

Et plus loin (p. 540) :

« Le trouble social auquel on entend remédier par l'institution du protectorat n'est pas imaginaire. Il y a bien réellement, dans la grande association coopérative, un manque d'ajustement et de corrélation entre les parties qui réclame des corrections. Et il existe un mécontentement très répandu, une conviction que l'association ne distribue point à chacun sa juste part sociale. »

Enfin, Jouvenel voit fort bien, et dit très nettement, que « le mal totalitaire a été appelé par le mal individualiste » (p. 558), à telle enseigne que « l'on ne saurait condamner les régimes totalitaires sans condamner avec eux la métaphysique destructrice qui a rendu leur avènement inévitable » (p. 559). Cette métaphysique destructrice, que l'on ne s'y trompe pas, c'est la doctrine du laisser faire, laisser passer. « Elle n'a voulu voir dans la société que l'Etat et l'individu. Elle a méconnu le rôle des autorités morales et de tous ces pouvoirs sociaux intermédiaires qui encadrent, protègent et dirigent l'homme, évitant et empêchant l'intervention du pouvoir. Elle n'a pas prévu que la destruction de toutes ces entraves et de tous ces remparts déchaînerait le désordre des intérêts égoïstes et des passions aveugles jusqu'au fatal et néfaste avènement de la tyrannie. » (P. 559.)

Ce passage, qui figure à la dernière page, en résumant le jugement de son auteur sur le libéralisme, fixe en quelque sorte la limite jusqu'à laquelle il a voulu pousser son étude. Chose digne de remarque, elle contient une expression qui constitue en quelque sorte la clef du passage qui pourrait nous conduire au delà et aider à résoudre le cruel dilemme qui tourmente Jouvenel et beaucoup de bons esprits avec lui. Cette expression, c'est : les pouvoirs sociaux.

8. *L'Etat, le peuple et la guerre*

Mais avant d'examiner ce qu'il faut entendre par là, accordons encore quelque attention à l'idée que Jouvenel se fait des rapports entre l'Etat et les classes déshéritées.

Il ne croit pas du tout, avec Marx et Engels, que l'Etat ne soit, selon l'expression du « Manifeste communiste », qu'un « conseil d'administration pour les intérêts des classes possédantes ». Cela a pu être vrai, dit-il, à certaines époques, assez rares à la vérité,

où (comme cela se présente vers le milieu du XIX^e siècle) une couche de nouveaux possédants récemment arrivée au faîte du pouvoir se trouve en face d'un pouvoir politique faible et hésitant. A toutes les autres époques, pense Jouvenel, l'Etat tend plutôt, par un penchant naturel, en même temps vers l'accroissement de son pouvoir et vers la réduction des inégalités sociales.

Il n'est pas difficile d'en trouver des exemples depuis l'époque où les rois de France, pour damer le pion à l'aristocratie féodale, ne cessaient de s'appuyer sur la bourgeoisie naissante, dont ils favorisaient les progrès. Jouvenel croit qu'il y a là une tendance inhérente à l'Etat en soi, parce que la volonté de puissance qui l'anime fait de lui l'adversaire naturel de tous les pouvoirs fragmentaires et scissionnaires à caractère aristocratique, donc l'allié naturel des masses qui visent à atomiser ces pouvoirs. L'Etat, de ce chef, exerce naturellement une fonction nivelante; l'ordre social qu'il préfère est celui où tous sont égaux devant lui, de façon qu'aucun pouvoir intermédiaire ne puisse venir le gêner. Ainsi, le pouvoir trouve chez les plébéiens les serviteurs qui le renforcent, les plébéiens trouvent chez lui le maître qui les relève.

C'est aussi pour cela que Jouvenel attend des progrès futurs du socialisme un nouveau renforcement du pouvoir. Pour durer, dit-il, l'Etat doit se « socialiser ». Malheureusement, ce phénomène contribue à augmenter les dangers de guerre. Car « plus intimement les pouvoirs paraissent liés aux peuples, plus ils obtiennent d'eux, comme l'avaient déjà prouvé les forces prodigieuses prêtées par la France de la Révolution et de l'Empire aux pouvoirs successifs qu'elle croyait émanés d'elle. De sorte que les mêmes phénomènes qui semblaient promettre une ère de paix perpétuelle préparaient aux pouvoirs d'immenses moyens matériels et psychologiques pour des guerres dépassant en intensité et en extension tout ce qu'on avait jamais vu. » (P. 210.) Et même: « Tout progrès du pouvoir à l'égard de la société, qu'il ait été réalisé en vue de la guerre ou pour tout autre objet, donne à ce pouvoir un avantage dans la guerre... » (P. 214.) « Il suit de là qu'aucun Etat ne peut rester indifférent quand l'un d'eux acquiert plus de droits sur son peuple. Il lui faut sur le sien des droits analogues. Ou payer bien cher sa négligence à se mettre de niveau... » (P. 215.) Ainsi, « le pouvoir est lié à la guerre, et si une société veut borner les ravages de la guerre, il n'en est d'autre moyen que de borner les facultés du pouvoir » (p. 217).

9. *Comment limiter le pouvoir?*

Mais comment procéder à cette limitation? Ici, Jouvenel, qui entend n'être que diagnosticien, se contente de quelques allusions.

On ne se trompera pas beaucoup sur leur sens en assumant qu'en principe il entrevoit deux méthodes possibles. L'une consiste à « borner » vers le haut, en créant au-dessus des Etats une super-

structure qui subordonnerait les souverainetés nationales au point de vue du droit des gens, des relations extérieures, des armements, etc. L'autre consiste à « morceler » par le bas, en reportant sur des institutions ou organisations ad hoc, séparées des rouages politiques, une partie des compétences de l'Etat actuel, notamment dans le domaine économique et social.

La première de ces méthodes, celle de la limitation par le haut, c'est le problème universel du jour, qui passionne tout le monde et dont tout le monde parle. L'autre, celle du morcellement par le bas, semble préoccuper bien moins de gens. A dire le vrai, la question est étonnamment mal connue et peu étudiée. Elle touche cependant dans le vif le mouvement ouvrier, les syndicats en particulier. Cela nous justifie d'en parler ici et nous ramène au problème de ce que Jouvenel appelle les « pouvoirs sociaux ».

10. Libertés politiques et libertés sociales

Sur ce point, le socialiste et le syndicaliste, même s'ils ne trouvent pas grand-chose à opposer à la thèse cardinale de Jouvenel sur le déclin menaçant de la liberté comme stade final de la démocratie, se trouveront en état de lui apporter des amendements et des corrections importantes. En ce qui nous concerne, nous ne cacherons pas à ce propos que nous trouvons moins à redire sur ce que son livre contient que sur ce qu'il ne contient pas.

Car nous ne contesterons pas que Jouvenel ait, quelques questions de détail et cas particuliers mis à part, bien analysé et bien décrit les diminutions de liberté qu'entraîne l'évolution séculaire de l'Etat, même et surtout dans sa phase contemporaine et démocratique. Le poste « passif » qu'il faut inscrire de ce chef au bilan de l'ère démocratique est incontestable.

Nous ne lui chercherons pas querelle non plus quand il affirme que les efforts des couches sociales défavorisées, et notamment de la classe ouvrière, pour réaliser plus d'équité sociale et plus de sécurité d'existence, ont dans l'ensemble renforcé les tendances vers le totalitarisme étatique.

Par contre, nous croyons qu'il faut accorder beaucoup plus d'importance que ne paraît le faire Jouvenel au poste « actif » qu'il convient de faire figurer dans l'autre colonne du bilan.

Car enfin, est-ce que la diminution de certaines libertés politiques, à la supposer établie, n'est pas compensée, dans une mesure à déterminer, par une augmentation de libertés d'une autre nature?

C'est ici qu'il faut faire intervenir, à la place de la notion trop abstraite et, partant, ambiguë de « la » liberté, la distinction, de plus en plus fréquente, entre libertés politiques et libertés sociales. Et cette question, le choix des termes même l'indique, est intimement liée à celle des rapports entre le pouvoir politique et les pouvoirs sociaux.

Demandons-nous, dès lors, si la perte d'une certaine liberté

politique absorbée par le « totalitarisme » étatique ne peut pas se trouver compensée par la conquête de certaines libertés sociales nouvelles? Et — phénomène parallèle — l'abaissement du niveau culturel d'une élite ancienne par l'« avènement des masses » n'a-t-il pas sa contre-partie dans le relèvement du niveau de vie de la masse, pour qui même l'« américanisation » au sens le plus péjoratif du mot signifie un progrès par rapport à la vie végétative d'antan?

Certes, Jouvenel ne songe pas à nier la pertinence de ces questions; il laisse même entrevoir, à plus d'un passage de son livre, qu'on est en droit de les poser. A nous donc de le faire.

Disons-le tout de go: il nous semble que pour l'élite sociale (au sens sociologique du mot) à laquelle appartient Jouvenel, dans la colonne « libertés », le passif politique est sans doute beaucoup plus considérable que l'actif social. Le privilégié de la naissance et de la fortune, ou même tout simplement l'intellectuel, pour qu'il ait l'existence matérielle assurée, jouissent depuis longtemps de toutes les libertés sociales désirables. Elles leur appartiennent ipso facto, chez les uns du fait de la propriété héritée, chez les autres en vertu de leur position indépendante comme producteurs intellectuels, qui ne sont pas salariés et ne doivent se plier à aucune discipline d'entreprise. Ils peuvent se passer de la protection sociale de l'Etat, mais ils n'en seront que plus fâchés de devoir payer de plus en plus d'impôts et remplir de plus en plus de formulaires.

L'ouvrier, lui, voit les choses tout autrement, et cela n'a rien que de naturel. Cela vaut même pour l'ouvrier français, qui pourtant a déjà eu assez d'occasions de se frotter à l'Etat comme à un maître passablement désagréable. Un siècle et demi de conscription militaire, avec deux guerres mondiales comme apothéose, voilà qui aurait suffi à lui enlever ses dernières illusions, s'il en avait gardées, sur cette « conquête de la révolution ». Outre cela, il apprend presque chaque jour à connaître l'Etat sous l'aspect concret d'un fonctionnaire désuet, tatillon, souvent parasitaire et presque toujours désobligeant. Enfin, l'influence idéologique des doctrines syndicalistes sur l'indépendance envers les partis politiques trahit assez que l'élite ouvrière française s'est habituée à considérer avec un certain scepticisme le spectacle de la « République des camarades », où le règne des rhéteurs a de plus en plus de mal à se faire passer pour la souveraineté du peuple. Et pourtant, pourtant! Ce même ouvrier français sait très bien que la même époque qui lui a apporté tant de désillusions politiques lui a valu — grâce en grande partie à la République, à la liberté de coalition et au suffrage universel — la réduction du temps de travail, les assurances sociales, la reconnaissance des droits de l'homme comme travailleur, l'enseignement gratuit pour ses enfants, les vacances payées et maintes autres choses encore!

Or, que signifient toutes ces choses, sinon un élargissement de l'espace à l'intérieur duquel il peut vivre selon sa guise, ou du

moins sans obéir à un maître? Eh bien, la liberté, la liberté sociale c'est cela. Elle est aussi réelle et concrète que celle dont jouissait le noble à l'époque où il était encore exempt d'impôts, ou le bourgeois à celle où il n'était pas encore soumis à l'obligation militaire.

Celui qui se sent « assuré » contre la misère et le chômage est plus « libre » que celui que tourmente la crainte de se voir du jour au lendemain sans emploi et sans ressources. Celui qui peut travailler trois heures de moins par jour et jouir de quinze jours de vacances par an (et l'exemple vaut pour les millions de travailleurs au cours d'un demi-siècle) a conquis de ce fait autant d'heures et autant de jours de loisirs, c'est-à-dire de temps libre, c'est-à-dire de liberté. Cette liberté sociale n'est pas moins véritable, pas moins nécessaire à la vie que l'autre, la politique.

11. Libertés sociales et pouvoirs sociaux

Ce n'est là, il est à peine besoin de le dire, qu'une indication rapide de la direction dans laquelle il faut chercher à compléter le bilan établi par Jouvenel; il ne saurait s'agir ici de l'établir au complet, pas même sous forme d'une simple énumération. Mais il est un autre point sur lequel nous ne pardonnerions point de ne pas signaler un amendement qu'appelle la thèse de Jouvenel. Il s'agit des « pouvoirs sociaux » dont il parle, mais sans autrement approfondir, comme d'un contrepoids potentiel, et même déjà en partie réalisé, au totalitarisme congénital du pouvoir politique.

C'est ici qu'il a touché, ou plutôt effleuré, le problème cardinal qui s'ouvre au delà de celui du pouvoir politique, le seul qu'il ait entendu étudier — limitation peut-être sage en soi étant donné les avantages d'une étude concentrée, mais qui rend d'autant plus nécessaire de rappeler au lecteur qu'il s'agit d'une restriction au fond assez arbitraire du problème des pouvoirs et des libertés en soi et en général.

Les « pouvoirs sociaux » de Jouvenel sont ceux par lesquels une autorité quelconque agit sur la volonté humaine, en s'insérant quelque part entre l'Etat et l'individu.

Dans la pratique, il s'agit d'une multitude et d'une diversité extrême d'institutions et de groupements sociaux, depuis les églises jusqu'aux associations professionnelles; et il faudrait raisonnablement assimiler à cette catégorie les pouvoirs locaux et régionaux dans la mesure où ils sont restés autonomes par égard au pouvoir central. On pourrait même poser une question identique à l'égard des pouvoirs publics plus ou moins anonymes, mais qui peuvent être régulièrement efficaces, voire nocifs, comme celui de la Bourse, quartier général des puissances d'argent, dispensatrice du crédit de l'Etat et de la confiance monétaire, sans parler de la presse, que l'on a sans trop d'exagération pu baptiser le « cinquième pouvoir ».

Il y a là un monde de questions à explorer et à analyser; et

cette analyse serait d'autant plus fructueuse en l'espèce qu'elle nous conduirait vite au cœur des problèmes sociaux les plus brûlants de notre époque, tels que le rôle des régies indépendantes, des entreprises autonomes et autres organismes corporatifs ad hoc dans l'économie dirigée et les nationalisations.

Cependant, ce qui nous concerne de plus près dans cet ensemble complexe des « pouvoirs sociaux », c'est qu'il comprend les organisations syndicales et toutes les institutions créées ou soutenues par elles.

Ici encore, nous touchons du doigt le lien entre pouvoirs sociaux et libertés sociales.

Nous sortirions du cadre de cette étude, délimitée par celui du livre de Jouvenel, en poussant plus loin cet examen. Ce que nous en avons dit suffira sans doute à faire ressortir que cet ouvrage amène à pied d'œuvre une masse de matériaux pour servir à une doctrine moderne du mouvement syndical.

Une récente expérience: La déflation belge

« Dans le numéro de février 1946 de la « Revue syndicale », nous avons traité, dans l'article intitulé « La position du mouvement syndical belge », des changements intervenus dans l'organisation des syndicats belges pendant et immédiatement après la guerre, puis reproduit les programmes d'ordre social et économique établis par les syndicats pour l'avenir immédiat et à longue échéance. Le but des articles qu'on lira plus loin, et pour la rédaction desquels la documentation nous a été fournie par Joseph Bondas, secrétaire de la Fédération Générale du Travail de Belgique, est de montrer dans quelle mesure ces programmes sont déjà en voie de réalisation. L'article ci-dessous vise tout particulièrement à renseigner le lecteur sur les premiers résultats de la déflation dont la Belgique vient de faire l'expérience. *Rim.*

I. Déflation monétaire et majorations de salaires

L'expérience extrêmement intéressante que fait actuellement la Belgique dans le domaine de la reconstruction économique se distingue des mesures analogues prises dans différents pays d'Europe en ce sens que la Belgique met l'accent non point sur le blocage des salaires, mais sur celui des prix, ou plutôt sur une baisse de ces derniers. Mais si l'on veut comprendre l'évolution dont la Belgique est actuellement le théâtre, il faut tout d'abord se représenter la situation de ce pays à l'époque de la libération et jusqu'au moment où les mesures tendant à réduire les prix ont été mises en œuvre.

Au moment de la libération par les armées alliées, en septembre 1944, la situation financière et alimentaire était catastro-